

# Assainissement.

## 9,85 % des installations inacceptables

Le Télégramme.com | 01.07.09

La réunion du conseil municipal de lundi a été l'occasion, pour François Le Louer, adjoint à l'urbanisme, de faire un bilan du Spanc, le Service public d'assainissement non collectif. Créé en 2003, ce service est géré en régie directe par la commune. Deux techniciennes à temps non complet sont chargées du service tant pour l'instruction des dossiers que pour les diagnostics des installations. Le nombre de foyers usagers du Spanc est de 1.999, dont environ 160 foyers alimentés par un captage privé. Après étude du diagnostic sur l'année 2008, il en ressort que 9,85% des installations visitées sont déclarées inacceptables. Quelques dossiers, à ce jour, ne sont pas encore clos, comme pour les maisons secondaires, par exemple, et 30 logements, du bourg et autres quartiers, qui ne sont pas raccordés à ce réseau. Le nombre d'installations contrôlées jugées conformes, depuis la création du Spanc, s'élève au total à 440 logements. Les perspectives 2009 verront la poursuite des contrôles de conception et de réalisation, concernant environ 80 projets de création et de réhabilitation. L'administration centrale de la gendarmerie nationale, ayant agréé la poursuite du projet de construction d'une gendarmerie, la commune pourra bénéficier d'une subvention d'État. Le conseil municipal a approuvé le calcul du montant du loyer, selon le taux de 6%, invariable pour toute la durée d'un bail de neuf ans.

### Pont-Kerran

Pour l'aménagement du lotissement de Pont-Kerran, le conseil municipal a approuvé le dossier de consultation des entreprises, confié aux cabinets Saunier & associés et Horizon Paysages, pour la mission de maîtrise d'oeuvre, dont l'ensemble se décompose en trois lots: terrassements et voiries - réseaux et espaces verts. Le conseil a également approuvé la vente d'un terrain sur la zone d'activités de Lanveur, pour l'entreprise artisanale d'électricité de Lionel Grouhel, dont le siège social est situé à Locmariaquer. Une motion de soutien aux agriculteurs a été proposée, afin de demander aux pouvoirs publics, de prendre toutes les mesures assurant une équité dans la répartition des marges concernant les produits agricoles.